

Bachelier en marketing

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Fondements de la distribution			
Ancien Code	ECMK1B02DIS	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOMK1020		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Thierry EVERAERT (thierry.everaert@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à : connaître et comprendre les structures, le fonctionnement, le rôle, l'organisation, les enjeux du secteur de la distribution à travers ses différentes formes et permettre à l'étudiant(e) d'établir des liens entre l'activité de distribution et celle de marketing.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au marketing**
 - 3.6 Choisir, utiliser et développer les outils et techniques adéquats pour le marketing direct, la vente et le merchandising
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.4 Vérifier la pertinence et la cohérence des actions envisagées

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable : d'expliquer et d'utiliser précisément les notions spécifiques de base du domaine de la logistique, du marketing et de la distribution, de pouvoir identifier les activités y afférentes et les enjeux d'illustrer au travers d'exemples les outils, les concepts et les méthodes parcourus dans l'unité d'être critique par rapport à des mises en situation du sujet développé de réaliser les analyses qualitatives ou quantitatives permettant de résoudre des travaux pratiques (mises en situation)

L'étudiant sera également capable, en groupe : de restituer les objectifs et les attentes d'un travail de recherche documentaire sur un sujet défini, rechercher les informations nécessaires, préparer un support de présentation, présenter en classe les développements et conclusions du sujet de transcrire dans un « road book » les conclusions de leurs observations et questionnements sur l'univers de la distribution en B2C lors de la visite d'une grande ville et faire une mise en commun orale auprès de l'enseignant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :
ECMK1B02DISA Fondements de la distribution

36 h / 3 C

Contenu

Introduction

- Historique
- La distribution : concepts et définition
- La politique de distribution

Chapitre 1 : la classification des biens

- Selon la durée de vie du bien
- Selon la nature du produit
- Selon le type d'acheteur
- Selon le comportement des acheteurs
- Selon la demande par rapport au revenu
- Selon la demande croisée par rapport au prix
- Selon la demande propre par rapport au prix

Chapitre 2 : la classification des marques

- Introduction
 - La position des MDD sur le marché belge
- Chapitre 3 : la classification des enseignes
- Arborescence des formes de distribution
 - Terminologie des formes de distribution
 - Les types de magasins selon la typologie Nielsen
 - Le marché belge des magasins d'alimentation
 - Les discounters en Belgique
 - La répartition géographique des magasins d'alimentation en Belgique

Chapitre 4 : les circuits de distribution

- Les systèmes de distribution
- La longueur d'un circuit de distribution
- Les critères de choix d'un circuit de distribution
- Les modes de pénétration des marchés
- Distribution et marchés virtuels

Chapitre 5 : les rapports producteur / distributeur

- Questionnement de base
- Gestion de la relation avec les intermédiaires extérieurs
- Evolution des rapports producteur/distributeur

Chapitre 6 : les stratégies des distributeurs – rentabilité et prix

- La marge brute
- Le processus de fixation des prix

Chapitre 7 : les stratégies des distributeurs – localisation des points de vente

- Les types d'emplacement commercial
- La zone de chalandise

Conclusions et perspectives

Démarches d'apprentissage

- Exposé de l'enseignant
- Travaux pratiques en groupe ou individuels
- Lectures d'articles

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant dispose du diaporama servant de support au cours sur la plate-forme Connected.

Séance de questions/réponses pendant les cours et lors du dernier cours en vue de la préparation à l'évaluation.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum, directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'AA se fera sur base d'un examen écrit au Q1 comme au Q2 ou au Q3.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Pour les étudiants diplômables en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il/elle sera interrogé(e) seront définies dans une convention spécifique signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur Connected.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv					
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).